Formulaire départemental pour l’aménagement de l’obligation d’assiduité en petite section d’école maternelle.

Cette demande est faite en vertu de l’article R 131-1-1 du Décret n° 2019-826 du 2 août 2019 relatif aux modalités d’aménagement de l’obligation d’assiduité en petite section d’école maternelle.

La possibilité d’aménagement porte uniquement sur les heures de classe de l’après-midi. Les modalités proposées prennent en compte le fonctionnement général de l’école, les horaires d’entrée et de sortie des classes et son règlement intérieur.

Ecole Nom : .Retour ligne automatique

Adresse : .Retour ligne automatique

Téléphone : .Retour ligne automatique

Directeur de l’école .

Enfant concerné Nom : .Retour ligne automatique

Prénom : .Retour ligne automatique

Adresse : .Retour ligne automatique

.

Personne responsable de l’enfant Nom : .Retour ligne automatique

Prénom : .Retour ligne automatique

Adresse : .Retour ligne automatique

.

1/ Aménagement demandé

Je soussigné (e) ……………………………………………………………………..……… demande que l’enfant ………………………………………………………………………………………………. Retour ligne automatique

soit autorisé à être absent de l’école pendant les heures de classes de l’après-midi le ou les jours de classe entourés ci-dessous :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Date et signature de la personne responsable de l’enfant

Autre possibilité, si le contexte et les conditions de fonctionnement ainsi que le règlement intérieur de l’école le permettent :

Je soussigné (e) ………………………………………………………………….…….. demande que l’enfant …………………………………………………………………………………………. . soit autorisé à être absent de l’école au début des heures de classes de l’après-midi selon les modalités suivantes (aux jours-dits, l’enfant reviendra à l’école aux horaires proposés par l’établissement scolaire) :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Date et signature de la personne responsable de l’enfant

2/ Avis du directeur de l’école sur la demande formulée ci-dessus Retour ligne automatique

Date de réception de la demande : …………Retour ligne automatique

• Avis favorable Retour ligne automatique

• Avis défavorable, pour les raisons suivantes :Retour ligne automatique

……………………………………………………………………………………… ……………………………………….……………………………………………..

Date, signature et cachet du directeur de l’école

3/ Décision de l’inspecteur de l’éducation nationaleRetour ligne automatique

Date de réception de la demande : …………Retour ligne automatique

Décision : Retour ligne automatique

• Avis favorable Retour ligne automatique

• Avis défavorable, pour les motifs suivants :Retour ligne automatique

……………………………………………………………………………………… ……………………………………….……………………………………………..

Date, signature et cachet de l’Inspecteur de l’Education Nationale

4/ Suivi de la mise en œuvre de l’aménagement autoriséRetour ligne automatique

L’équipe éducative est réunie régulièrement durant l’année scolaire pour suivre la situation de tout enfant bénéficiant d’une autorisation d’aménagement de son temps de présence à l’école. Retour ligne automatique

Une première réunion est à prévoir dans le courant du premier trimestre suivant la date de début de la mise en œuvre de l’aménagement.

Date prévue pour la réunion de la première équipe éducative : Le …………………………………………………..Retour ligne automatique

(Cette date peut être modifiée selon les disponibilités des participants ; à confirmer ultérieurement dans les délais habituels par le directeur de l’école)